

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 15 avril au 6 mai 2021**

**Projet d'arrêté
portant suppression du site Natura 2000
« Val d'Allier Bourguignon »**

Un avis sur le projet d'arrêté portant suppression du site Natura 2000 « Val d'Allier Bourguignon » a été émis lors de la phase de consultation publique.

Le site « Val d'Allier Bourguignon » (FR2600969) fusionne avec le site « Vallée de la Loire entre Fourchambault et Neuvy-sur-Loire» (FR2600965).

Cet avis porte sur la suppression du site ; il ne concerne pas la procédure du site. Dans ces conditions, il est donc décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.